

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2013

DCM N° 13-07-04-34

Objet : Metz Plage - Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.

Rapporteur: M. SCUDERI

Du 20 juillet au 18 août, METZ PLAGE reprend ses quartiers au plan d'eau qui se transformera à nouveau en véritable station balnéaire.

Avec plus de 207 000 visiteurs en 2012 le succès de Metz Plage n'est plus à démontrer. Pour sa sixième édition, une nouvelle scénographie du site est proposée aux visiteurs afin de renouveler le plaisir de la découverte des lieux, mais les fondamentaux seront toujours au rendez-vous : sable, décorations florales, baignades et détente. Du côté des animations, on retrouvera toujours l'élection désormais traditionnelle de « Mister Plage », les concerts Metz Plage Live qui permettent de découvrir et de mettre à l'honneur les talents musicaux locaux, les activités culturelles (bibliothèque, ludothèque ...) ou sportives (kayak, beach volley, beach soccer, jeux de raquettes...).

L'accès à l'ensemble des animations, et elles sont de plus en plus nombreuses, est toujours gratuit pour tous. Ainsi, près de 20 disciplines sportives sont proposées alors que l'offre ludique et culturelle rassemble plus d'une dizaine d'activités.

La ville a noué des partenariats avec de nombreuses associations messines qui offriront gratuitement tout au long de Metz plage des séances d'initiation aux plagistes dans des domaines très variés et qui permettent de renouveler ou de compléter l'offre d'animation.

Hormis la nouvelle scénographie, de nombreuses surprises seront au rendez-vous pour cette sixième édition qui porteront Metz Plage à nouveau sur le devant de la scène. Il en sera ainsi du weekend d'inauguration qui ne manquera pas de ravir petits et grands.

Metz Plage se clôturera une nouvelle fois en beauté avec le sacre de la Reine de la Mirabelle le 18 août.

A l'instar des autres années, de nombreux services municipaux se sont mobilisés pour faire de cette opération l'événement phare de l'été et offrir à tous les messins qui ne peuvent pas partir en vacances un lieu de détente étonnant, animé et convivial.

Le budget alloué cette année à l'opération est de 272 000€.

Compte tenu du contexte économique, il est de plus en plus difficile de réunir des partenariats. Néanmoins la place de ces partenariats (financiers et en valorisation) est toujours proche de 50% du budget total de l'opération.

La liste des partenaires qui interviennent sous la forme de participations financières ou de prestations en nature figure en annexe du présent rapport.

Il est proposé au conseil Municipal d'accepter ces dons dont le montant s'élève à 65 500 € et les prestations valorisées à hauteur de 283 913 € soit un total de 349 413 €.

En ce qui concerne la prestation buvette et petite restauration, les droits de place restent inchangés à 1 000 € pour une présence pendant toute la durée de Metz Plage.

Les droits de place pour la vente de crêpes, gaufres et churros sont fixés à 400 €.

Urbis Park poursuit son partenariat avec la ville en proposant à nouveau, aux visiteurs qui fréquentent Metz Plage, un forfait parking à 2 € quelle que soit la durée journalière du stationnement dans le parking souterrain REPUBLIQUE.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

d'accepter les dons et participations proposés ci-après :

- Crédit Mutuel	15 000 €
- UEM.....	10 000 €
- Urbis Park	8 000 €
- Le Républicain Lorrain	6 000 €
- Haganis	5 000 €
- SNC Les Arènes	5 000 €
- Renault	5 000 €
- Metz Habitat Territoire.....	4 000 €
- La Poste.....	4 000 €
- Ville de Longeville-lès-Metz.....	2 000 €
- SFR	1 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à l'opération METZ PLAGES 2013 qui se déroulera du 20 juillet au 18 août.

DE FIXER le montant des droits de place pour l'installation de la buvette - de petite restauration à 1 000 € pour toute la durée de METZ PLAGES.

DE FIXER le montant des droits de place pour la vente de crêpes, gaufres et churros à 400 € pour toute la durée de METZ PLAGES.

DE FIXER le tarif à 15 € en cas de perte de bracelet avec clé équipant les casiers pour toute la durée de METZ PLAGES.

DECIDE d'inscrire ces sommes en recette et en dépense au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué,

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission des Sports
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ